REGLEMENT DU JEU-CONCOURS Lancement Actros 5- MERCEDES-BENZ

ARTICLE I :

La société MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 Euros, dont le siège social est situé 7 avenue Niépce, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 841 619 307 , ci-après désignée « la Société Organisatrice », met en place et organise exclusivement sur RoadStars, et plus précisément sur son site : https://roadstars.mercedes-benz.com/fr_FR/home.html du 02 au 15 septembre 2019 inclus, un jeu, gratuit et sans obligation d'achat intitulé **«jeu-concours 24h du Mans camions Mercedes-Benz Trucks France»** (ci-après dénommé « le Jeu »), permettant de gagner les lots décrits à l'article IV ci-dessous.

ARTICLE II :

La participation au Jeu est ouverte, *exclusivement sur RoadStars aux membres de la communauté sur https://roadstars.mercedes-benz.com/fr_FR/home.html*. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (corse incluse) et possédant un compte RoadStars Mercedes-Benz (ci-après le(s) « Participant(s) »).

La participation au Jeu est limitée à un gain par personne (même nom, même adresse de courrier électronique et/ou postal, même compte MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE, même numéro de téléphone) pendant toute la durée du Jeu. Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle.

Ne peuvent participer au Jeu :
- les membres du personnel de la société MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE, et plus généralement du Groupe DAIMLER ;
- les membres du personnel du réseau agréé MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE ;
- les membres du personnel des entreprises participant directement ou indirectement à la réalisation du Jeu et notamment, les membres du personnel de l'agence YUZU ;
- les conjoints et membres de la famille du personnel des sociétés susvisées.

La participation au Jeu vaut de plein droit et automatiquement acceptation expresse et sans réserve par les Participants notamment du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonne conduite…) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français, dont les dispositions applicables en France en matière de jeux. En conséquence, le non-respect du présent règlement, notamment des conditions requises de participation, tout formulaire incomplet ou erroné, ou validé après le terme du Jeu, ou la violation des autres dispositions précitées entrainera l'invalidation de la participation.

ARTICLE III :

Le Jeu débute le 2 septembre à 10h00 et prend fin le 15 septembre 2019 à 23h59 (heure de Paris-France).

La participation au Jeu se déroule de la manière suivante :

- Pour les membres de RoadStars, la participation au jeu nécessite de remplir le questionnaire présent sur la page du jeu https://roadstars.mercedes-benz.com/fr_FR/home.html et de l'envoyer en le validant.

- Un tirage au sort sera effectué le lundi 16 septembre pour déterminer les 5 gagnants (ci-après désigné les « Gagnants »)

Les Gagnants seront contactés à l'issue du jeu en message privé RoadStars afin d'obtenir les informations nécessaires à l'envoi des lots (Civilité, Prénom, Nom, Numéro de téléphone, Adresse email, Adresse postale). Les Participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. MBTF ne saurait être tenu pour responsable en cas de difficulté pour l'attribution des lots si le Participant ne fournit pas les informations nécessaires ou correctes.

Seule la participation des personnes possédant un compte sur RoadStars et ayant envoyé un formulaire avec toutes les informations obligatoires sera prise en compte.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. De la même manière, toute participation au Jeu par une personne ne remplissant pas les conditions requises de participation sera considérée comme nulle.

ARTICLE IV :

Cinq (5) Gagnants seront désignés après un tirage au sort parmi les Participants ayant envoyé leur formulaire complet sur la page RoadStars : https://roadstars.mercedes-benz.com/fr_FR/home.html. Les résultats du jeu seront annoncés 17 septembre 2019 sur RoadStars et sur la page Facebook Mercedes-Benz Trucks France. Les Gagnants recevront ensuite un message en privé pour obtenir les informations nécessaires à l'envoi de leur dotation.

Le Jeu sera doté du lot suivant :

✓ Les 5 Gagnants pourront assister au 24h du Mans Camion qui auront lieu les 28 et 29 septembre 2019 sur le circuit des 24h du Mans avec un accompagnant. Le prix des entrées à cet évènement est valorisé à hauteur de 37€/personne soit 74€ par lot. Tous les frais de déplacement ou d'hébergement seront entièrement à la charge des Gagnants.

Les lots susmentionnés ne pourront donner lieu, de la part des Gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur modification, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Si les circonstances l'exigent, MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE se réserve le droit de substituer à tout moment les lots proposés par d'autres lots de nature et/ou de valeur équivalente.

MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE ne pourra être tenue responsable si les informations communiquées lors de leur participation au Jeu ne sont pas valides ou ne fonctionnent pas.

ARTICLE V :

MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

Aussi, la responsabilité de MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de tout dysfonctionnement du réseau Internet, des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique empêchant le bon déroulement du Jeu. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle ledit dysfonctionnement aura eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

En conséquence, MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/ fonctionnement du Jeu ;
- d'une défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- de toute défaillance technique et matérielle ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu.

Plus généralement, la responsabilité de MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou le Gagnant du bénéfice de son gain.

De même, tant MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE que ses prestataires et partenaires ne sauraient être tenus pour responsables des éventuels incidents survenant à l'occasion de l'utilisation des lots, postérieurement à leur remise aux Gagnants.

ARTICLE VI :

La participation au Jeu vaut de plein droit et automatiquement acceptation sans réserve dudit règlement par le Participant.

MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs, de récupérer la dotation en cas de découverte de la fraude postérieurement à leur attribution et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs et/ou complices de ces fraudes.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce règlement sera tranchée par MERCEDES-BENZ TRCUSK FRANCE.
Toute décision de MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE ainsi que toute modification du présent règlement, feront l'objet d'un avenant déposé chez l'huissier de justice désigné à l'article VII ci-après.

ARTICLE VIII :

Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires pour la participation au Jeu et son suivi. Elles feront l'objet d'un traitement mis en œuvre par MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE et ayant notamment pour finalité l'envoi des lots aux Gagnants. Les données à caractère personnel traitées sont destinées aux services habilités de MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE. Elles seront conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données des personnes physiques, vous disposez du droit de vous opposer, à tout moment, au traitement des données à caractère personnel vous concernant ayant pour finalité la prospection y compris le profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection. Vous disposez également du droit de demander l'accès à vos données, la rectification ou l'effacement de celles-ci, du droit à la portabilité de ces données, du droit à la limitation du traitement relatif à votre personne ainsi que du droit de définir des directives sur le sort, post mortem, de ces données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Mercedes-Benz Trucks France – Délégué à la Protection des Données – 7, avenue Niépce – 78180 Montigny-le-Bretonneux ou en transmettant votre demande à DPO-Trucks@daimler.com. Toute demande de droit d'accès devra être accompagnée d'une copie, recto-verso, d'une pièce d'identité. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle en France en matière de protection des données.

ARTICLE IX :

La participation au présent Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Les frais de communication téléphonique (connexion Internet au site) engagés pour participer au Jeu seront remboursés, sur simple demande écrite (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) adressée à : MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE – A l'attention du département Marketing –7, avenue Niepce - 78 180 Montigny-le-Bretonneux.

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire de 3 minutes pour participer et enregistrer sa participation, soit 0,52 € TTC.

Le Participant devra indiquer, dans sa demande de remboursement, le jour exact de sa connexion ainsi que l'adresse e-mail qui a été enregistrée à l'issue du Jeu.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter à Internet et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE X :

Toute difficulté d'interprétation ou d'application de ce règlement sera tranchée par MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE dans le respect de la législation française.
Tout comportement d'un Participant pouvant nuire à l'image de MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE et/ou contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs pourra entraîner l'invalidation de la participation au Jeu dudit Participant. MERCEDES-BENZ TRUCKS FRANCE pourra, de plein droit et sans préavis, exclure tout Participant n'ayant pas respecté le présent règlement, procéder à l'annulation pure et simple de toutes dotations auxquelles ledit Participant pourrait prétendre.
Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait devenue nulle et non avenue par un changement de législation, une déréglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres clauses du présent règlement.

ARTICLE XI :

Le Jeu et le présent règlement sont soumis exclusivement au droit français.
Dans l'hypothèse où le présent règlement de Jeu ferait l'objet de traductions et qu'apparaît des différences entre ces versions et la version française du présent règlement, seule la version française fera foi.
Les tribunaux de la juridiction de Versailles seront seuls compétents pour traiter de la survenance d'un litige relatif à l'interprétation du présent règlement.